

Procès-verbal
Séance du Conseil Municipal
du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai, à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Maire.

Présents :

MONTEIL Jean-Michel - JARRETY Alain - CLAVEL Danielle - REYNIER Arnaud - CARBONNEIL Christine - VIALLE Pascale - MILY Pierre - DHUR Patrick - BRUGMANS Valérie - MOULLEC Loïc - CAILLEAU Jean-Christophe - DOMERGUE Estelle - GANTHEIL Angélique - RAULHAC Sébastien - BREUIL Anaïs

Secrétaire de séance : Arnaud REYNIER

Excusé (s) :

Absent (s) : /

Date de la convocation : 07 mai 2026

Séance ouverte à 20h00

Arnaud Reynier est désigné secrétaire de séance.

Contexte :

Il s'agit d'une séance de conseil municipal portant sur le financement des travaux de réhabilitation et restructuration du restaurant du lac de Miel.

En attente de certains financements, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt afin de pouvoir payer les entreprises qui réalisent actuellement les travaux.

DEL N° 2026- 068 : Finances locales - emprunts budget principal Centre Touristique de Miel

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif principal centre touristique de Miel,

Considérant que par sa délibération du 02 juin 2025, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif réhabilitation et restructuration du restaurant du lac de Miel.

Le coût total de ce projet est de : 934 185.71 euros. Le montant total des subventions obtenues est de : 202 501 euros. L'autofinancement est de 731 684.71 euros.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 600 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,
Monsieur le Maire présente les diverses propositions qui pourraient être consenties par les banques :

CREDIT AGRICOLE	Taux fixe : 4.29% Echéance : 39 593.39 € Coût du prêt : 389 834.68 € Frais de dossier : 900 € Durée du prêt : 25 ans	Demandes de versements peuvent être effectuées sur une période de 1 an.
CAISSE EPARGNE	Taux fixe : 4.30 % Echéance : 39 634.61 € Coût du prêt : 390 865.20 € Frais de dossier : / € Durée du prêt : 25 ans	Demandes de versements peuvent être effectuées sur une période de 4 mois
Banque Populaire du Massif Central (BPMC)	Pas de proposition	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité ;

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France pour un prêt de 600 000 € sur une durée de 25 ans, remboursement annuel au taux fixe de 4.29 %, avec échéances constantes.

Possibilité de demandes le versement en plusieurs fois sur une période de 1 année.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire, Jean-Michel MONTEIL



Le secrétaire, Arnaud REYNIER

